Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260305-01_03_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. PECHEUX Jean-Luc, 1er adjoint au Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 25 février 2026 **Date d'affichage** : 25 février 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **15**
Absents excusés **0**
Absent **0**
Suffrages exprimés **14**

Étaient présents : ROBIN Christophe, PECHEUX Jean-Luc, RONDEL Anthony, NOIROT Catherine, LE DOUSSAL Frédérik, DRILLET Yoan, DONNIO Bertrand, TOHIER Isabelle, LE BRIS Pascal, MORIN Charlène, YU-YUENG François, DORÉ Émilie, BOURGOIS Patrick, RIO Christelle.

Était absent excusé :
DOLO Arnaud a donné pouvoir à François YU-YUENG

Secrétaire de séance : TOHIER Isabelle

01-03-2026 : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2025 de la commune de Trédaniel ;

Vu le Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes 2025 de la commune de Trédaniel ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260305-01_03_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes 2025 de la Commune de Trédaniel

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL
Côtes-d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.